

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 9 novembre 2016

Communiqué de presse

Suite au passage de la tempête Matthew les 28 et 29 septembre 2016, les services de l'Etat ont en urgence procédé à la réalisation d'une mission d'enquête et réuni le comité départemental d'expertise pour valider l'évaluation globale des dégâts agricoles. Sur le rapport du Préfet établi en un moins d'un mois, le Ministère des Outre-mer a donné son aval au lancement sans délai du recueil des déclarations individuelles de pertes.

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) informe les agriculteurs sinistrés que les formulaires de déclaration des dommages agricoles seront disponibles à partir du lundi 21 novembre 2016 :

- à la DAAF ;
- au siège des organisations professionnelles agricoles suivantes : Chambre d'Agriculture, CHM, FDSEA, JA, GIE MHM, OPAM, SCA Ananas Martinique, SCA Vergers et Jardins Tropicaux, SICA2M (ex-CARAIBES EXOTIQUES), SICA Chateau Gaillard, SICA ST Jacques.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **mercredi 21 décembre 2016**, à la DAAF. Aucun dossier ne sera accepté passé ce délai.

Pour accompagner au montage des dossiers et pour tous renseignements complémentaires, contactez : Romaine GRAPINDOR ou Jean Baptiste MAISONNAVE, du Service Agriculture et Forêt de la DAAF, au 05 96 71 20 87 et 05 96 71 21 38.

Sont déclarées sinistrées les productions agricoles suivantes :

Objet du sinistre	Dommages indemnisables	Communes concernées
Productions éligibles aux pertes de récolte	Maraîchage, dachines, manioc Banane export - Banane créole (plantain) - Fruits (arboriculture et fruits sous tonnelles) - Ananas	Les 34 communes de la Martinique
Productions éligibles aux pertes de fonds	Banane export et banane créole (plantain) - Arboriculture Tonnelles de christophine et maracudja - Animaux (petits ruminants uniquement) Éboulement (reprofilage, terrassement, rechargement)	
	Traces	Ajoupa-Bouillon, Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Luce, Ducos, Fonds-St-Denis et Morne-Rouge, Basse-Pointe, Sainte-Marie, Trinité, Lorrain, Marigot, Prêcheur, Saint-Pierre, Lamentin, Saint-Joseph, Gros Morne, Saint-Esprit, François, Vauclin, Sainte Anne et Robert

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)